



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2025

Le 26 août 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Mmes et M. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Loïc MORTHON, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS et Florian DE OLIVEIRA.

Absents excusés : Mmes et M. Florian PARRA, Florence PAYS, Muriel DELAGE.

*Autres personnes présentes : Mme Sophie PRODEL, Secrétaire Générale.
3 personnes présentes dans le public.*

**Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de l'emploi d'un service civique.
Les membres du conseil acceptent cet ajout à l'unanimité.**

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 juillet 2025 :

Le procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2025 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Questions diverses vues au dernier conseil municipal :

- Entretien du fossé à l'entrée de Port de Ris : Monsieur le Maire indique qu'il est prévu début septembre.
- Chaleur dans les classes : Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS pour plus d'explication, il était absent lors de la dernière réunion.

Mme Laurence SOULERAS explique qu'il a été convenu de réfléchir à une solution pour rafraîchir les classes en cas de canicule, climatisation portative par exemple si c'est possible. L'installation de volets peut aussi être efficace, c'est un vieux bâtiment avec des murs épais. Avec des volets en plus, la chaleur rentrerait moins. Elle estime que les épisodes de canicule seront de plus en plus fréquents.

M. le Maire demande si le choix se portera plus sur des volets en bois ou des volets roulants ?

M. Florian DE OLIVEIRA propose aussi des volets roulants solaires.

M. le Maire trouve que les volets roulants modifieront trop l'esthétique du bâtiment.

Mme Astrid ZANUTTO propose de faire une étude du bâtiment.

M. le Maire explique que La Commune de Luzillat a installé des films filtrant les UV sur les fenêtres de la mairie avec un résultat de 2/3 degrés de moins.

M. Florian DE OLIVEIRA propose aussi des rideaux thermiques.

M. le Maire a des doutes sur la capacité d'un climatiseur portatif, les plafonds des salles sont très hauts.

M. Anthony FAVIER explique qu'à la verrerie des gros climatiseurs ont été installés pendant les fortes chaleurs à proximité de sources de chaleur et qu'ils étaient très efficace mais assez gros.

M. le Maire propose que quelqu'un s'occupe de faire réaliser une étude et des devis.

Mme Laurence SOULERAS demande le nom de l'entreprise qui s'occupe des climatiseurs de la Mairie.

M. le Maire lui indique que l'entreprise FURTADO a le contrat de maintenance, il propose qu'un élu s'occupe de le contacter.

- Miroir intersection Rue du Bois/du Bourg à régler, haie à tailler : Fait

Monsieur le Maire indique que plusieurs courriers ont été envoyés à des administrés pour l'entretien de leur haie sur le domaine public et que tout a été fait.

I-4°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Travaux	15/07/2025	Arrêté n° 36/2025 portant restriction de la circulation du 30 juillet au 14 août, Rue des Vignères pour permettre le bon déroulement des travaux de branchement d'eau potable et d'assainissement.
Festivité	28/07/2025	Signature d'un devis de 816,75 € TTC pour l'achat de 6 projecteurs de son et d'un amplificateur auprès de SONO Matériel.
Travaux	30/07/2025	Signature d'un devis de moins-value de - 1 296 € TTC à l'entreprise GARRIGOUX concernant les travaux de la maison des associations (VMC non posée, cuivre multicouche)
Personnel	04/08/2025	Arrêté n° 37/2025 portant tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2025.
Cantine	11/08/2025	Signature d'un devis de DEPAN SERVICE pour l'achat d'un nouveau lave-vaisselle à la cantine pour un montant de 2 244,00 € TTC.
Festivités	20/08/2025	Signature d'un bon de commande pour la location d'une nacelle de 16 m pour l'installation des décorations de Noël auprès de LOXAM.
Personnel	22/08/2025	Arrêté n° 38/2025 portant avancement de grade par ancienneté de d'un agent à compter du 1er septembre 2025, adjoint technique principal de 2ème classe.
Festivité	26/08/2025	Arrêté n° 39/2025 portant autorisation de débit de boissons au comité des fêtes le samedi 30 août 2025 à l'occasion de la fête du saumon.

Monsieur Loïc MORTHON indique également l'achat de 6 projecteurs de son et d'un amplificateur pour la fête du Saumon et le marché de Noël, entre autres.

Madame Astrid ZANUTTO indique également que des tables ont été achetées pour l'école suite à l'augmentation des effectifs.

I-5°) Communications du Maire :

Travaux appartement Ibis rue des Rameaux : La locataire a demandé l'autorisation de faire elle-même, à sa charge, des travaux dans son appartement (peinture, changement des éléments de cuisine, changement du sol dans la salle de bain).

Elle a également fait remonter un gros problème d'humidité dans l'escalier avec les murs qui noircissent malgré une aération régulière ainsi qu'une demande d'isolation d'une partie du grenier. Les agents techniques iront voir sur place et s'occuperont des travaux.

Eclairage Public : Plusieurs problèmes ont été signalés dans divers endroits de la commune. Monsieur le Maire propose aux élus de vérifier leur secteur et de faire remonter les problèmes repérés.

Madame Laurence SOULERAS indique qu'il y a toujours un décalage dans les heures au Port de Ris. Une partie du lieu-dit est surement resté aux anciens horaires 0h00/6h00.

Savoir rouler à vélo : Plaine Limagne offre la possibilité aux communes d'organiser des sessions savoirs rouler à vélo destinées aux enfants de CM1 et CM2, en dehors du temps scolaire. Ces sessions sont entièrement gratuites. Le but est de sécuriser les déplacements des jeunes et faire de la prévention routière.

Mme Astrid ZANUTTO indique que des sessions similaires se font au centre aéré.

M. le Maire propose d'inscrire la commune à ce dispositif avec comme motivation principal la sécurité de nos enfants.

Les élus donnent leur accord.

Le Grand Repas du 09 octobre : Depuis 2016 l'association « Le Grand Repas » propose aux citoyens d'un même territoire de partager un même menu local. La date choisie cette année est le 09 octobre. Monsieur le Maire propose de demander à la cantinière si elle souhaite y participer. Le menu proposé est le suivant :

- Entrée : Œuf poché - Lentilles vertes du Puy - Crème légère au cantal doux
- Plat : Volaille d'Auvergne - Mousseline de carottes aux éclats de noisette - Jus de volaille à la verveine

- Dessert : Riz au lait - Confit de pommes au miel d'Auvergne

Spectacle Guignol : Une demande a été fait pour une représentation théâtrale de « Guignol » à la salle des fêtes le 17 janvier prochain.

Si la salle est disponible les élus donnent leur accord.

Vente de colis perdus : Une demande a été fait pour une vente au déballage de colis perdus le 29 août 2025. Les élus donnent leur accord.

Projet photovoltaïque : Pour information le projet d'installation d'un parc photovoltaïque à La Rippe a été refusé par l'Etat.

M. le Maire demande à M. Sébastien MONTALBAN s'il a eu d'autres information sur le projet au Beaudinet ?

M. Sébastien MONTALBAN indique qu'il n'a pas eu de nouvelle.

DALD : Seulement 2 demandes ont été faites au titre de la DALD 2025 par les Associations de la Commune, il reste des fonds. Monsieur le Maire propose de faire une demande pour le Marché de Noël.

Mme Laurence SOULERAS n'est pas vraiment favorable à ce que la Commune fasse une demande, priorité aux associations.

M. le Maire indique que plusieurs relances leurs ont été faites, sans réponse de leur part.

Mme Laurence SOULERAS est d'accord avec le fait que l'on ne peut pas leur courir derrière et les obliger.

M. le Maire indique également que sinon les fonds restants sont perdus.

Les élus acceptent de déposer une demande pour le marché de Noël.

Séances de judo : L'école demande l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes pour des séances de judo le vendredi matin de 10h à 12h du 24 février au 31 mars 2025.

Les élus acceptent cette demande à condition que la salle soit rangée et nettoyée à leur départ.

En cas de location de la salle le week-end, les états des lieux seront faits l'après-midi. Mmes Laurence SOULERAS et Astrid ZANUTTO proposent de les faire si besoin.

Superette API : Monsieur Loïc MORTHON donne plus d'information sur ces supérettes.

Il y en a 115 en France. Elles font 40 m². On y retrouve 700 produits au même prix que dans les supermarchés dont 5% de produits locaux.

Concernant le coût la mairie aura à sa charge de trouver un terrain viabilisé. La Commune doit prendre en charge les déchets. Les 2 première années, une participation annuelle de 5 000 € sera demandée afin d'aider à la mise en place. Puis à partir de la 3^{ème} année, la Commune sera dédommagée de 600 € par an. Le bail est d'une durée de 20 ans.

Cette supérette sera ouverte 7 jours/7 avec un créneau de 2h avec une vendeuse sur le site.

L'entrée dans la supérette se fera soit par une application à installer sur un smartphone, soit avec une carte.

Le bâtiment est équipé de plusieurs caméras.

M. le Maire rajoute que ces supérettes sont exclusivement installées dans des petites communes.

Ce sont des produits de l'enseigne CARREFOUR.

Des tarifs préférentiels peuvent être appliqués pour l'école et les associations.

M. Loïc MORTHON souhaite faire examiner la convention par un avocat afin de se couvrir au cas où au bout de la 3^{ème} année, la supérette ferme. La Commune aurait perdu 10 000 €.

Mme Laurence SOULERAS ne comprend pas pourquoi une aide de 5 000 € par an doit être versée les 2 premières années.

M. Anthony FAVIER estime que le coût est élevé et que les 600 € de participation annuelle sont faibles mais qu'il s'agit d'un service rendu à la population.

M. le Maire indique que l'emplacement choisi serait sur le parking Jules BARRAUD, contre la haie.

M. Florian DE OLIVEIRA estime qu'il faut d'abord en parler avec Monsieur DEFAIS.

Mme Laurence SOULERAS le rejoint.

M. le Maire explique les conditions de rendement appliquées par l'enseigne. Un chiffre d'affaires de 110 000 € par an les 2 premières années doivent être atteint, sinon l'activité s'arrête.

Mme Laurence SOULERAS estime que la Commune finance leur installation et qu'il n'y a pas la sécurité de récupérer quelque chose en retour.

M. le Maire indique qu'une présentation sera faite lors d'un prochain conseil municipal.

Mmes Stéphanie BURIAS et Astrid ZANUTTO regrette qu'il n'y ait pas de création d'emploi à la clé.

M. le Maire leur indique qu'une personne sera embauchée sur un poste de 35h pour gérer les 3 supérettes installées dans le secteur. Les autres communes concernées sont Paslières et Orléat.

M. le Maire rappelle qu'aucune décision ne sera prise ce jour.

M. le Maire et M. Anthony FAVIER font remarquer que la Commune doit payer pour avoir cette prestation mais qu'il s'agit d'un service essentiel dans la commune. M. Loïc MORTHON souhaite se renseigner juridiquement avant toute décision.

M. le Maire rappelle que la Commune aura la gestion des déchets à sa charge, ce qui représentera peu d'ordures ménagères mais énormément de carton.
M. Florian DE OLIVEIRA demande qui prend en charge les frais d'électricité.
M. le Maire lui indique que ce n'est pas la Commune.
M. le Maire rappelle que 700 produits seront disponibles. Il n'y aura pas d'alcool.
Mme Astrid ZANUTTO trouverait dommage que l'épicerie vende du pain à côté de la future boulangerie.
M. le Maire lui indique qu'une demande de partenariat sera faite auprès du boulanger.
M. Loïc MORTHON souhaite avoir des produits locaux à proposer.

Une présentation sera faite aux élus avant toute décision.

II-1°) Plan Particulier d'Intervention Barrage de Naussac

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'élaboration du PPI, Plan Particulier d'Intervention du barrage de Naussac, il convient de définir des points de rassemblement temporaires en cas d'évacuation de la population concernée par la zone de submersion.

Les habitants des Baraques et des Moussouves sont concernés.

- 2 points de rassemblement doivent être définis

En cas de rupture du barrage de Naussac, une vague de submersion arrivera à Limons au bout de 20h.

Dans le Plan Communal de Sauvegarde, le lieu de regroupement est la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point de rassemblement à l'école.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

II-2°) PLUiH

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique concernant le futur PLUiH aura lieu du mercredi 1^{er} octobre 9h00 au vendredi 31 octobre 2025 17h00.

Le commissaire enquêteur sera présent à Limons le mercredi 08 octobre de 14h00 à 16h00.

Un poste informatique et un cahier de consultation seront en libre accès de la population, avec l'intégralité du dossier mis à disposition, durant les horaires habituels d'ouverture au public de la mairie.

Il n'y aura finalement pas de réunion publique mais une permanence du commissaire enquêteur dans chaque commune.

Madame Laurence SOULERAS désapprouve cette décision.

II-3°) Alarme bâtiments communaux :

Monsieur le Maire donne lecture des nouvelles propositions de NEXECUR :

- Mairie : 2 mois offerts

En location : 92,62 € /mois matériel et télésurveillance + 238,80 € de frais d'installation

À l'achat : 41,40 €/mois + 1 078,80 € de matériel + 238,80 € de frais d'installation

- Atelier : 2 mois offerts

En location : 83,75 € /mois matériel et télésurveillance + 238,80 € de frais d'installation

À l'achat : 41,40 €/mois + 1 078,80 € de matériel + 238,80 € de frais d'installation

- Stade : avec sirène extérieur : 10 % de remise + 3 mois offerts

En location : 61,20 € /mois matériel et télésurveillance + 238,80 € de frais d'installation

À l'achat : 41,40 €/mois + 1 235,52 € de matériel + 238,80 € de frais d'installation

- Maison des associations : 10 % de remise + 3 mois offerts

En location : 57,48 € /mois matériel et télésurveillance + 238,80 € de frais d'installation

À l'achat : 41,40 €/mois + 1 038,96 € de matériel + 238,80 € de frais d'installation

Il indique qu'avec NEXECUR il y a la possibilité d'avoir un badge unique pour les 4 sites ce qui n'est pas possible avec GROUPAMA.

NEXECUR propose une sirène hurlante extérieure pour les vestiaires du stade qui se déclenche si quelqu'un touche la porte. GROUPAMA ne le fait pas.

GROUPAMA a des tarifs moins élevés mais ne propose pas assez de badge, 10 uniquement par site ce qui ne suffit pas entre les élus, les agents, les utilisateurs... Avec NEXECUR les badges sont illimités.

Malgré le tarif plus élevé, les élus à l'unanimité, choisissent les propositions de NEXECUR.

Monsieur le Maire indique qu'il faut également faire un choix entre la location ou l'achat du matériel.
Mme Laurence SOULERAS préfère la location, en cas de panne le matériel est remplacé gratuitement et le suivi est plus sérieux.
M. Loïc MORTHON et Anthony FAVIER sont du même avis.
M. le Maire pensait plus à de l'achat pour diminuer les charges sur le budget fonctionnement.

A l'unanimité, les élus choisissent la location.

II-4°) Voisins vigilants

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'adhésion à voisins vigilants. Il a eu plusieurs relances du commercial.

Les avis sont mitigés et rien n'a été prévu sur le budget 2025. Le conseil décide donc de ne pas donner suite pour l'instant.

II-5°) Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental a retenu la Commune de Limons dans le programme de révision de la réglementation des boisements.

Une commission doit être constituée

Le conseil municipal doit :

- Elire 2 propriétaires de biens fonciers avec appel à candidature par affichage durant 15 jours
- Désigner 2 propriétaires forestiers sur la commune et 2 suppléants

Un appel à candidature sera déposé et le choix des membres de la commission sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

II-5°) Marché pour le contrôle de la qualité de l'air intérieur :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, certain ERP font l'objet de contrôle périodique de la qualité de l'air. L'école est concernée.

Plaine Limagne envisage de lancer un achat groupé pour le contrôle de la qualité de l'air. La Commune peut y adhérer.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'obligation à adhérer avec la CCPL et propose de ne pas passer par un achat groupé.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition de la CCPL.

II-6°) Point sur le projet commerce :

Monsieur le Maire indique qu'il manque l'étude de faisabilité pour lancer les demandes de subvention.

Il a pris contact avec Adrian POINTON pour avoir des exemples.

Le futur boulanger n'est pas favorable à une prise en charge financière de cette étude.

Madame Stéphanie BURIAS fait remarque qu'une fois l'étude faite elle sera valable pour n'importe quelle boulanger.

Le coût de cette étude est d'environ 700 €.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils veulent poursuivre la mission de l'AMO, Mathias VERMESSE.

La première partie de son travail est terminée. La 2nd partie consiste à la constitution de la maîtrise d'œuvre entre l'architecte, l'APAVE et tous les autres intervenants.

Les élus décident de poursuivre cette mission avec lui.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission « Finances et affaires générales » :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission « Scolaire et Culturelle » :

Madame Astrid ZANUTTO indique que des achats ont été réalisés pour l'école : 4 tables pour les CP et une table hexagonale pour la classe de PS.

Cette année il y aura des gros effectifs, 76 enfants scolarisés à Limons.

2 services seront mis en place à la cantine.

Une réunion a eu lieu entre les 2 commissions scolaires.

Monsieur le Maire indique qu'il a été décidé de mettre en place un vrai projet pour le RPI, pas juste sur papier. Une demande sera faite aux 2 directeurs pour remettre une fête des écoles communes. Les élus se proposent d'aider les enseignants dans l'organisation de cette fête (préparation, tenue de la buvette...)

Il indique qu'il se rendra lundi, jour de la rentrée, dans les 2 écoles, avec le Maire de Luzillat.

Il a également été proposé d'offrir une calculatrice aux élèves de CM2 lors de leur passage en 6^{ème}.

Le RPI aura 40ans en 2028.

Un problème de communication entre les 2 écoles se fait ressentir.

La nouvelle Inspectrice de l'Education Nationale l'a contacté pour le remercier des achats de table. Elle va insister pour que l'école obtienne un service civique.

Point rajouter à l'ordre du jour : Service Civique :

Monsieur le Maire indique qu'il serait intéressant de demander l'emploi d'un service civique pour cette nouvelle année scolaire.

Le salaire d'un service civique s'élève à 680 € mensuel. Il indique que le coût pour la commune s'élève à environ 115 € par mois. Le reste est pris en charge par l'Etat.

La personne recrutée ne doit pas être sur le poste de remplacement d'un agent mais avoir sa propre mission. Cette année les effectifs sur le temps périscolaire sont importants notamment à la cantine avec la mise en place de 2 services. L'emploi d'un service civique serait intéressant.

Il aurait aussi comme mission un projet d'animation de la commune en général :

- Travailler sur un nouveau conseil municipal des jeunes
- Travailler en lien avec l'intergénération et la mise en place d'action concrète
- Diverses autres actions à réfléchir.

La durée d'un contrat est de 8 mois, d'octobre à mai par exemple.

Les heures hebdomadaire sont comprises entre 24h et 28h.

Les personnes recrutées ont entre 18 et 25 ans, sauf pour les personnes en situation de handicap, entre 25 et 30 ans.

Le coût pour la commune est estimé à environ 1 000 € pour l'année.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la mise en place d'un service civique.

Commission « Affaires économiques et nouveaux habitants » :

La commission de s'est pas réunie.

Commission Fêtes, Sports et Associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA fait le point sur la fête du Saumon.

Une réunion de préparation a eu lieu le 20 août.

RDV jeudi 28 août à 7h45 aux ateliers pour l'installation des barnums.

Vendredi toute la journée poursuite de l'installation.

Il faudra des bras pour aider au démontage et au rangement le dimanche.

Monsieur le Maire indique que concernant la météo et le feu d'artifice, s'il n'y a qu'une pluie fine le feu pourra être tiré. Sinon la décision doit être prise vendredi fin de journée ou samedi matin au plus tard. Dans tous les cas avant l'installation, aucun frais ne sera facturé.

Commission « Travaux voirie Environnement et Agriculture »

La commission de s'est pas réunie.

Monsieur le Maire indique que la réception de chantier pour la Place doit avoir lieu la semaine prochaine. Le Stapex n'est pas convenable, il y a 2 solutions, soit le raboter et refaire une passe soit tout décaisser et refaire la totalité.

V -3°) Questions diverses :

- Monsieur Anthony FAVIER demande si les requêtes faites lors de la réunion publique des Moussouves ont été traitées ?

Monsieur le Maire lui indique que les travaux demandés ont été faits. Les dératisseurs sont passés et les traitements ont été faits. Il y a effectivement énormément de rats dans les Moussouves comme dans d'autres lieux de la Commune. Une relance sera faite concernant l'installation du poteau d'éclairage entre La Goutelle et Les Moussouves.

- Madame Stéphanie BURIAS fait remarquer que les panneaux d'entrée de bourg, notamment ceux du Jumelage ont besoin d'être nettoyés.
- Monsieur le Maire indique qu'une campagne de peinture de signalisation sera faite la semaine de la rentrée ainsi que la pose de nouveaux panneaux de signalisation. Panneau Stop, Place Damien PARRA, panneau « Les Bravards » ...

La séance est levée à 21h56.



Astrid ZANUTTO
Secrétaire de séance



Matéo MOREL
Maire